



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2021

L'assemblée générale extraordinaire de la société Europlasma s'est tenue ce jour à 14 heures à Pessac (33600) Cité de la Photonique, 3-5 Allée des Lumières (l' « **Assemblée** »).

Les actionnaires ayant participé à l'Assemblée ont réuni ensemble 2.813.110 actions sur les 14.200.567 actions formant le capital social et ayant le droit de vote, soit 19,810% de ces actions.

Compte tenu de la désignation, en qualité de mandataire *ad hoc*, de la société AJILINK VIGREUX, représentée par Maître Sébastien VIGREUX, par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan du 11 février 2021, avec pour mission de représenter les actionnaires qui ne participent pas à l'Assemblée (l' « **Ordonnance** »), les droits de vote attachés aux 11.387.457 actions des actionnaires ainsi représentés ont été exercés par le mandataire *ad hoc* de sorte que le quorum atteint s'est élevé à 100% des 14.200.567 actions ayant droit de vote. Le quorum requis ayant été atteint, l'Assemblée a pu être régulièrement constituée.

Le vote des résolutions a été réalisé sur la base des formulaires de vote par correspondance et de procuration reçus par la Société, des votes exprimés en séance par les actionnaires y participant physiquement ainsi que des droits de vote attachés aux actions des actionnaires représentés par le mandataire *ad hoc* qui ont été exercés à raison de deux tiers de votes positifs et d'un tiers de votes négatifs conformément aux termes de la mission confiée par l'Ordonnance.

Les deux résolutions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées.

Le compte-rendu, les résultats détaillés des votes et les réponses aux questions écrites sont disponibles sur le site internet de la Société dans la rubrique « [Assemblées Générales](#) ».

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr